



Le réseau
de transport
d'électricité

**RACCORDEMENT
PARC ÉOLIEN EN MER
DE S^T-BRIEUC**



Raccordement électrique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc

Tirage du premier câble sous-marin de raccordement

1/ Objet et planning

Les usagers de la mer sont informés qu'après avoir installé des ancrs à proximité de la plateforme électrique en mer (9-10 août), le navire câblé NEXANS SKAGERRAK va procéder au tirage du premier câble à l'atterrage à partir du 11 août 2022.

Cette opération sera réalisée par le navire SKAGERRAK.

Navire NEXANS SKAGERRAK (24h/24)

- MMSI: 257253000
- L x l : 99.75m x 35.41m



Pour réaliser cette opération : le navire câblé se positionne en face du point d'atterrage et déroule le 1^{er} câble qui est amené en flottaison par plusieurs petits navires (unités support) jusqu'à l'entrée des fourreaux préinstallés. Le câble est ensuite tiré à terre par un treuil jusqu'à la chambre de jonction située sur le parking de la plage de Caroual.

2/ Restrictions des usages

Pour rappel : l'Arrêté réglementant ces travaux est l'Arrêté n°2022-165 :

- **L'ensemble des usages y compris la navigation** sont interdits au sein de la zone située au sud de la cardinale Nord et balisée par des bouées marque spéciale (zone bleue sur la carte ci-dessous) depuis le 25 juillet 2022.
- **Un couloir de restriction toutes pêches et mouillage** (zone violette sur la carte) est également en place sur l'ensemble du tracé depuis le 1^{er} août 2022.
- **Une exclusion** de navigation de 500m est à respecter autour du NEXANS SKAGERRAK.



Le réseau
de transport
d'électricité



RACCORDEMENT PARC ÉOLIEN EN MER DE S^T-BRIEUC

3/ Carte associée

